



EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

CACS

organisée par la SOCIÉTÉ RÉGIONALE CANINE DE BASSE-NORMANDIE

CACIB

Affiliée à la Société Centrale Canine - Reconnue d'utilité publique - Fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture

Samedi 15
Dimanche 16
décembre 2007

ALENÇON (Orne)

PARC des EXPOSITIONS (ELAN) 171, rue de Bretagne

Hall chauffé... Hall chauffé... Hall chauffé

Cages gratuites
en nombre limité

(pas de réservation préalable)

- A partir de 8 heures : réception des chiens
- A partir de 9 h 30 : début des jugements
- A partir de 16 heures : remise des récompenses
- Best in show à partir de 15 h 30
Nombreuses récompenses
- Concours jeunes présentateurs
- Vente de chiots LOF (voir page 4)

Engagements par internet*

www.cynoprint.com

CLOTURE : 3 DECEMBRE A MINUIT

* Les tarifs des engagements pris sur internet sont majorés de 1 euro par chien payant pour frais de traitement

Parkings - Restaurants - Hôtels

Office du Tourisme d'Alençon

Tél. 02 33 80 66 33



Séance de confirmation à partir de 14 h 30

Samedi : groupes 1 - 2 - 3 • **Dimanche** : groupes 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10

Tarif : 35 €
par chien

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS : 12 et 26 NOVEMBRE 2007

SAMEDI

JURY PRESSENTI

DIMANCHE

1^{er} groupe

Spéciale Berger Picard,
Berger d'Ecosse, Bobtail, Welsh CorgiMme LARIVE
Berger Portugais, Fila de San MiguelM. GARNERO
Kelpie, Berger Catalan, Berger Australien, Colley Barbu,
Spéciale Berger Hollandais, Schapendoes,
Chien Loup de Saarloos, Berger des Pyrénées.....M. LENEUF
Berger de Brie, Bergers de l'Est et Italiens.....M. KARCHER
Berger AllemandPhilippe TRAN
Berger de BeauceM. LE MAGAN
Spéciale Bouvier des Flandres, des Ardennes
et autres races du groupe.....M. LARIVE

2^e groupe

Spéciale Rottweiler, Dogue du Tibet.....M. LE MAGNAN
Spéciale BoxerMme RATTON
Spéciale Dogue Allemand,
Dogue Argentin, Dogue des CanariesM. GARNERO
Shar Pei, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Estrela.....M. KERIHUEL
Bergers d'Asie Centrale, du Caucase, de Karst, SarplaninacM. KARCHER
Spécial Mastiff, Bullmastiff,
Bulldog Anglais, Dogue de Bordeaux, Mâtin de Naples,
Saint Bernard, Cane CorsoMme CLASS
Spéciale Aïdi, Fila Brasileiro, Terre Neuve, Landseer, Leonberg,
Hovawart, Berger d'Anatolie, Tosa, Dogue de Majorque.....M. VOILET
Doberman, Pinschers, Schnauzer, Bouviers Suisses
Terrier Noir Russe et autres races du groupe.....Mme THEVENON

3^e groupe

Terriers de Type BullM. KERIHUEL
Airedale et Terriers Divers, Yorkshire TerrierMme DESSERNE
Spéciale Terriers d'Ecosse.....M. GAUVRIT
Fox Terrier, Terrier de Chasse Allemand,
Parson et Jack Russel, Silky, Toy TerrierMme PELISSIER

4^e groupe

Tous les Teckels.....Mlle PATRIX

5^e groupe

Spitz, Chiens Nordiques, Akita AméricainM. VOILET
Autres races du groupe.....M. LENEUF

6^e groupe

DalmatienM. KARCHER
Autres races du groupe.....M. BOITARD

7^e groupe

SUPER SPÉCIALE Epagneul Breton,
Braque d'Auvergne (cl. jeunes)M. GUNTHER
Spéciale Setter Anglais, Setter Gordon, Setter Irlandais,
Pointer, Griffon Korthals.....M. DUCOM
Spéciale Braque Allemand et autres races du groupeM. RIVA

8^e groupe

Tous les Retrievers.....M. KERIHUEL
Tous les Spaniels, Kooikerhondje.....M. GOURDEL Y.
Autres races du groupe.....M. LE MAGNAN

9^e groupe

Carlin, Boston.....M. KARCHER
Bouledogue Français.....Mme THEVENON
Cavalier King Charles, King Charles,
Epagneul Japonais, PékinoisMme LARIVE
Coton de Tulear, Chien Chinois, ChihuahuaM. LARIVE
CanichesM. LE MAGNAN
Spéciale Chiens du Tibet et autres races du groupe.....Mme DESSERNE

10^e groupe

Afghan, Saluki.....M. LE MAGNAN
Greyhound, Petit Lévrier Italien, Azawakh, Sloughi, Galgo.....M. LENEUF
Lévrier Polonais, Barzoi, Lévrier Ecossais et Irlandais,
Whippet, Magyar Agar.....Mlle LOMBARD

La S.R.C.B.N. se réserve le droit de modifier la liste ci-dessus en fonction du nombre de chiens engagés ou de l'indisponibilité des juges. Seuls les chiens de races seront jugés et confirmés.

INFORMATIONS : 02 31 79 87 32 (18 h à 20 h 30 du lundi au vendredi)

ou lionelsrcbn@orange.fr ou je-marc.binet@wanadoo.fr ou marc.danneville@wanadoo.fr

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. - C.A.C.I.B.

Entrée des chiens à partir de 8 h - Début des jugements : 9 h 30

LOGEMENT - Des cages, en nombre limité, seront à la disposition des exposants. Aucune réservation préalable ne sera prise en compte. Les meutes disposeront de cages.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Aucune autorisation de sortie ne pourra être accordée. Un bar-restaurant sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les élèves sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

- des chiens de 2^e catégorie dont les propriétaires ne pourraient présenter leur déclaration en mairie et leur certificat de vaccination antirabique en cours de validité.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC. En ce qui concerne les juges, ils pourront présenter des chiens ne leur appartenant pas le jour où ils n'offrent pas. A partir du moment où ils font partie du jury d'une exposition, ils ne pourront en aucun cas présenter le jour où ils officieront, mais leurs propres chiens pourront être présentés par leur conjoint, leurs enfants ou des tierces personnes dans toutes les races qu'ils ne jugent pas ce jour-là. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI et inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI (livre d'attente inclus).

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Si la suite envoyée la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens ayant obtenu au moins un CACS dans une exposition organisée sous les règlements de la Société Centrale Canine peuvent être acceptés "ne concourant pas".

d) Les chiens de 2^e catégorie ne justifiant pas de la déclaration de mairie et non muselés.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétéran.

Autres classes :

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

ELEVAGE - (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz, néz le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ELEVAGE - (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle. Il n'y aura pas d'inscription au poteau (sur place).

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle. Il n'y aura pas d'inscription au poteau (sur place).

MEUTE - Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.

Terriers et Teckels : pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - Les clôtures des engagements sont fixées au 12 et 26 novembre 2007. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de la poste de départ) sera refusé. Dernière clôture internet : lundi 3 décembre minuit. Les engagements pris par internet sont majorés de 1 euro par chien pour frais bancaires et postaux.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) **des engagements** : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

2) **des chiens** (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CACS - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classes Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACIB - Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Ouverte, Travail et Champion. Dans ces trois classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement

simultané dans ces trois classes est interdit. La classe de Jeunes ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la FCI, peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution de 92 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant la réglementation en vigueur ou les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 - b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 - c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
 - d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) celui qui aurait introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la FCI ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Société Centrale Canine, entraînera, pour son auteur et son chien, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la Société Centrale Canine. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

Récompenses : les coupes et prix spéciaux non retirés à la clôture de l'exposition resteront acquis à la société.

N.B. : sont considérées comme classes individuelles les classes Ouverte, Travail, Intermédiaire, Jeune, Champion de beauté

Chiens à oreilles coupées nés après le 30 avril 2004

• **CONFIRMATIONS**

- 1) Avec dossier médical du vétérinaire : examen possible, avec la preuve de la léSION et nature du traitement.
- 2) Si aucun dossier : pas de confirmation.

• **EXPOSITIONS ET CONCOURS**

Oreilles amputées avec ou sans dossier vétérinaire : examen non possible.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION :

1 ^{er} groupe :	- Berger Allemand, Berger de Brié et Bouvier des Flandres.....	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
2 ^e groupe :	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Doberman, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Cane Corso	
	Chien de Montagne de la Serra d'Estrela	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
3 ^e , 4 ^e groupes :	12 mois
5 ^e groupe :	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cérneo de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
6 ^e groupe :	- Rhodesian Ridgeback	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
7 ^e groupe :	12 mois
8 ^e groupe :	- Retrievers	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
9 ^e groupe :	- Epagneul Japonais et Pékinois	10 mois
	- Reste du groupe	12 mois
10 ^e groupe :	- Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
	- Reste du groupe	15 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

ATTENTION : votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

TRÈS IMPORTANT - PROPHYLAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

L'ENTRÉE EST FORMELLEMENT INTERDITE DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION AUX CHIENS NON INSCRITS (NON ENGAGÉS)

ALENÇ@N (Orne)

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 DECEMBRE 2007

Ne rien inscrire ici
N° d'arrivée

Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement, accompagnée du règlement et de l'enveloppe timbrée à CYNOPRINT "Expo Alençon" B.P. 14 - 01960 PERONNAS

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION

NUMÉRO DE TATOUAGE OU PUCE OBLIGATOIRE :

Race

Variété (voir au verso) Couleur

Poil (ras, long, dur) Poids Taille

Nom du chien

Sexe : MALE FEMELLE N° PEDIGREE Date de naissance
(LOF, LOSH, LOI, ...)

Nom du père

Nom de la mère

Producteur : M., Mme, Mlle
(propriétaire de la mère à la saillie)

CLASSE	
Intermédiaire	<input type="checkbox"/>
Ouverte	<input type="checkbox"/>
Travail	<input type="checkbox"/>
Champion	<input type="checkbox"/>
Jeune	<input type="checkbox"/>
Puppy	<input type="checkbox"/>
Vétéran	<input type="checkbox"/>
Hors concours	<input type="checkbox"/>
Meute	<input type="checkbox"/>
Couple	<input type="checkbox"/>
Paire	<input type="checkbox"/>

Propriétaire : M., Mme, Mlle Prénom

Adresse complète

Code postal Ville Tél.

Demande la confirmation OUI NON (gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute)

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION		
	Jusqu'au 12 nov.	Du 12 au 26 nov.
1 ^{er} chien (entrée propriétaire incluse, catalogue inclus)	38,00 €	43,00 €
2 ^e chien	30,00 €	35,00 €
3 ^e chien	25,00 €	30,00 €
à partir du 4 ^e chien	16,00 €	21,00 €
Classe Puppy, Vétéran, Hors Concours	16,00 €	21,00 €
Meute (donnant droit à 6 chiens en classe individuelle)	80,00 €	85,00 €
Chien supplémentaire de la meute	16,00 €	21,00 €
Paire, Couple (pas d'inscriptions sur place)		5,00 €
Lots et classes d'élevage (inscriptions sur place)		16,00 €
Entrée accompagnateur		4,00 €
Confirmation seule avec une entrée propriétaire		35,00 €

2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS
12 et 26 NOVEMBRE 2007

Les engagements par fax ne sont pas acceptés

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)	SOMMES adressées
Intermédiaire (de 15 à 24 mois)	
Ouverte (âge minimum 15 mois)	
Travail (apporter C.T. à l'exposition) fournir photocopie	
Champion de Beauté, homologué le	
Jeune (de 9 à 18 mois)	
Puppy (de 6 à 9 mois)	
Vétéran (plus de 8 ans)	
Meute (donnant droit à 6 chiens en classe individuelle)	
Chien supplémentaire meute :	
Paire - Couple (il n'y aura pas d'inscriptions sur place)	
Hors concours (ni jugé, ni confirmé, voir règlement page 2)	
Entrée accompagnateur :	x 4 €
CONFIRMATION SEULE SANS EXPOSITION (avec certificat de naissance)	
Total à l'ordre de la SRCBN	

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A TOUT ENGAGEMENT

- Photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens venant de l'étranger.
- Règlement à l'ordre de la **S.R.C.B.N.**
Exposants **français** : chèques et mandats-cash - **Etrangers** : mandat international
- Enveloppe timbrée à votre adresse.
- Pièces relatives aux engagements dans les classes Champion et Travail.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Afin de participer à la réussite de l'exposition, afin de faire connaître aux visiteurs la race que j'éleve, je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

Fait à

le 2007

Signature du propriétaire (obligatoire)

Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée à votre adresse

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR
pour les classes Travail et Champion,
les titres doivent avoir été homologués avant le 3 décembre 2007

Joindre justificatif des titres de Travail ou de Beauté.

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE :

Date et lieu où le chien a obtenu :
 - soit un R.C.I. I ou I.P.O. I - soit le Brevet de Chien de Défense
 - soit un Brevet de Mondioring - soit un Brevet en Campagne
 - soit pistage F.C.I. I - soit un Brevet en Pistage
 - soit un test international de sauvetage.

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie.

CHIENS COURANTS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

SPANIELS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

BARBETS :

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

TERRIERS :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

TECKELS :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :
 • Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
 • Sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

CHIENS NORDIQUES DE TRAINÉAU :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou BICP 1^{er} ou 2^e catégorie.

LEVRIERS :

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la F.C.I.).

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

RÉPONSE

.....

.....

<ul style="list-style-type: none"> • Variétés : Bergers belges, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russel, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Couleurs : Bergers de Brie, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogue Allemand, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poil (Longueur ou texture) Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-terriers, Podenco Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Berger des Pyrénées et Hollandais 	<ul style="list-style-type: none"> • Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids : Epagneuls Pékinois et Japonais, Epagneuls Nains Continentaux (Papillons, Phalènes).
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AVIS IMPORTANT : aucune autorisation de quitter l'exposition avant 17 h 30 ne sera accordée sauf pour les chiens présentés uniquement à la confirmation. Vous devez respecter l'heure de sortie des chiens à la fin de l'exposition et si vous ne pouvez rester jusqu'à 17 h 30, nous vous prions instamment de ne pas engager vos chiens. Les visiteurs sont intéressés par des chiens et non par des cages vides. Respectez vos engagements. Ne partez pas avant 17 h 30.



Engagements par internet*

www.cynoprint.com

CLOTURE :
 3 DECEMBRE A MINUIT

Un problème sur Internet ?
 La solution :
 appelez le 0810 811 860
 ou 04 74 21 10 65.

E.mail : wouaf@cynoprint.com

* les engagements pris par internet sont majoré de 1 euro par chien pour frais bancaires et postaux.

VENTE DE CHIOTS

Jean-Marc BINET

10 chemin de Lamballard - 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

02 31 74 45 32 ou 06 71 37 27 05

je-marc.binet@wanadoo.fr

Avis aux exposants de chiens classés en 2^e catégorie

Il est rappelé aux propriétaires de chiens classés en 2^e catégorie qu'ils sont tenus de se conformer aux arrêtés de la loi du 6 janvier 1999 complétée par l'arrêté du 27 avril 1999. Elle s'impose à tous. Il est donc de notre responsabilité juridique de la respecter et de la faire appliquer. Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :

- le certificat de vaccination antirabique,
- le port de la muselière dans les lieux publics,
- les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
- le récépissé de déclaration à la mairie,
- l'attestation d'assurance.

CLOTURES DES ENGAGEMENTS : 12 ET 26 NOVEMBRE 2007